

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

VENDREDI 25 MARS 2016 A 16 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 25 MARS, A 16 HEURES 30, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE - NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, PRESIDENT, DOYEN DE L'ASSEMBLEE.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie
Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-président du Conseil Régional de Normandie
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Vice-présidente du Conseil Régional de Normandie
Madame Lynda LAHALLE, Conseillère Régionale de Normandie
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville
Monsieur Guillaume CAPARD, Adjoint au Maire de Deauville
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-président du Conseil Régional de Normandie, a donné procuration à Monsieur Hervé MORIN.

Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller Régional de Normandie, a donné procuration à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

Le quorum étant atteint, la séance commence à 16h40.

L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Philippe AUGIER en tant que doyen du Comité.

Le Comité Syndical désigne Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Election du Président

Monsieur Hervé MORIN est seul candidat pour la présidence du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical a élu, à l'unanimité, Hervé MORIN Président du Syndicat Mixte, une abstention, celle de Monsieur Hervé MORIN qui ne souhaite pas prendre part au vote.

Monsieur Philippe AUGIER cède la Présidence à Monsieur Hervé MORIN qui prend la parole pour remercier l'Assemblée pour son soutien à cette occasion.

Election des deux Vice-présidents

Monsieur Philippe AUGIER et Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK sont candidats pour la vice-présidence du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité :

- Monsieur Philippe AUGIER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte,
- Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Une seule liste est déposée comprenant :

Membres titulaires :

- Monsieur Philippe AUGIER
- Monsieur Serge TOUGARD

Membres suppléants :

- Monsieur Guillaume CAPARD
- Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres conformément à la liste présentée.

Election de la commission du jury de concours

Une seule liste est déposée comprenant :

Membres titulaires :

- Monsieur Philippe AUGIER
- Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE

Membres suppléants :

- Monsieur Guillaume CAPARD
- Madame Anne-Laure MARTEAU

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants du jury de concours conformément à la liste présentée.

Election des membres de la Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public d'un établissement public est composée de son président, et de cinq membres titulaires et suppléants.

Le nombre de membres du Syndicat Mixte empêche d'atteindre le nombre de membres requis. Cependant, la théorie de la formalité impossible à réaliser permet de désigner une commission de délégation de service public.

En conséquence, ladite commission sera composée du Président, de cinq membres titulaires et de trois membres suppléants.

Une seule liste est déposée comprenant :

Membres titulaires :

- Monsieur Philippe AUGIER
- Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
- Monsieur Serge TOUGARD
- Monsieur Pascal LEBLANC

-Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

Membres suppléants :

-Monsieur Guillaume CAPARD

-Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE

-Madame Anne-Laure MARTEAU

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public conformément à la liste présentée.

Délégation au Président – Marchés Publics

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président la délégation prévue à l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Délégation au Président – Actions en justice

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président la délégation prévue à l'article L 2122-22 11° et 16° du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter, au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui ; cette délégation étant générale.

Le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Délégations au Bureau

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de donner délégation au Bureau pour :

- décider de l'utilisation des crédits de la section de fonctionnement, ainsi que de ceux de la section d'investissement du budget, par individualisation des crédits budgétaires votés globalement aux chapitres du budget de la section d'investissement,
- procéder aux affectations ou aux changements d'affectation d'autorisations de programmes qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation des opérations,
- approuver la conclusion des contrats, conventions, avenants et autres actes intéressant le domaine de compétence du Syndicat Mixte, tels que les contrats de prêt, les contrats d'assurance, les baux et contrat d'acquisition, de vente et de location de biens immobiliers et mobiliers, les aides aux démarrages pour les compagnies aériennes telles que définies par les Lignes Directrices 2014,
- fixer les conditions générales d'occupation du domaine public et autoriser les autorisations d'occupation,
- autoriser tout membre du Syndicat Mixte à accomplir une mission entrant dans le cadre d'un mandat spécial,
- décider des procédures de consultations publiques, autoriser la passation des marchés et prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres,
- fixer le montant des indemnités qui seront versées aux membres des jurys en tant que personnalités qualifiées et personnalités compétentes, lors des concours organisés dans le cadre du Code des Marchés Publics,
- fixer le montant des indemnités qui seront versées aux candidats aux concours ou autres procédures de marchés publics, dans la limite des crédits votés au budget.
- décider de l'adhésion du syndicat mixte à des organismes extérieurs et de prendre toutes les décisions relatives à l'approbation de leurs statuts, aux cotisations, concours financiers, apports, prise de participation, souscriptions d'actions liées à cette adhésion et de décisions de retrait de ces organismes.

Adoption du Règlement Intérieur

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Syndicat Mixte, règlement inchangé à ce jour.

Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016.

Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Monsieur Hervé MORIN, Président rappelle qu'en application de l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, de débattre des orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci. Ce débat vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte.

PERSPECTIVES 2016

Neuf ans après la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville - Normandie, l'évolution de la plateforme permet de tirer un bilan très positif de l'activité aéroportuaire sur notre plateforme même si l'activité de Deauville - Normandie reste soumise aux choix économiques des Tours Opérateurs en général et en particulier de la part importante de TUY - Marmara proche des 60% du trafic « passagers charters ».

Aussi, l'année 2015 a permis à Deauville - Normandie de rebondir principalement avec l'arrivée de Ryanair, 17 700 passagers transportés cette année, opération reconduite en 2016.

En 2015, dans un contexte économique difficile, l'Aéroport de Deauville - Normandie devrait donc se maintenir à la quatrième place des aéroports décentralisés du grand ouest de la France après Nantes, Brest et Rennes.

Le nombre de passagers commerciaux est en forte augmentation en 2015 avec 149 326 passagers en 2015, soit une croissance de près de 24% par rapport à l'année dernière.

Vous trouverez en annexe de ce rapport l'évolution du trafic de l'aéroport de Deauville-Normandie comparée à celles des aéroports du Havre et de Caen sur la période 2007 à 2014 en attendant les chiffres définitifs pour l'année 2015.

En ce début d'année, la situation aéroportuaire normande et les contraintes imposées par l'application des lignes directrices édictées par la Commission Européenne en matière de développement aéroportuaire et de rationalisation attendue par la DGAC dans ce cadre, doivent nous inciter à réexaminer la coopération entre les différentes plateformes commerciales normandes, les délégations de services publics des aéroports de Caen et du Havre devant notamment être revues cette année.

Par ailleurs, le contexte des attentats qui ont endeuillé la France en 2015 doit inciter à maintenir notre vigilance en matière de sûreté / sécurité des installations et à motiver la CCI de l'Estuaire à déployer ses actions commerciales sur les lignes et destinations les plus sûres.

En matière de tourisme réceptif, il conviendra aussi de capitaliser sur l'image et les atouts d'une Normandie réunifiée, associée à la notoriété de Deauville, en particulier dans la sphère anglo-saxonne.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 que je vais vous présenter se situent dans ce contexte.

I) Perspectives en fonctionnement :

Les dépenses de rémunération du personnel du Syndicat Mixte (1 Equivalent Temps Plein) devraient se maintenir en 2015 au niveau de celles de 2015 (+3% lié au glissement vieillissement technicité) soit un montant de 54 600 € contre 53 000 € pour l'exercice précédent. Le taux de consommation de 2015 est de 97%.

Les autres charges de fonctionnement quotidien du syndicat (location des bureaux, entretien du véhicule, fluides, formation professionnelle, adhésions aux organismes extérieurs...) ainsi que le chapitre pour Dépenses imprévues seront maintenus au même niveau pour un montant de 70 000 €.

Le Syndicat Mixte a repris depuis 2015 les charges liées aux taxes foncières actuellement acquittées par l'Exploitant. Cette charge est estimée à un montant de 255 000 € sur les finances syndicales. Le taux de consommation de 2015 est de 97%.

Le Syndicat Mixte maintiendra son aide financière apportée à l'Exploitant en prenant partiellement (50 %) à sa charge certaines opérations de communication et de promotion de l'aéroport pour mener des actions de lobbying en direction des compagnies aériennes régulières et des tours opérateurs nationaux ou internationaux pour un montant de 133 500 € (le montant maximum autorisé par les lignes européennes étant environ de 277 000 €).

Le Syndicat mixte prend en charge les investissements liés à la sécurité et à la sûreté conformément aux lignes directrices européennes, sous réserve de la même prise en charge de ces investissements par la DGAC. L'Exploitant reverse alors la part perçue de la DGAC au profit du SMADN au titre des taxes sur la sûreté acquittées par les passagers.

Hors amortissements des biens du syndicat mixte, l'ensemble des dépenses de fonctionnement est estimée à environ 510 000 €, en hausse de 2% par rapport à 2015 (500 000 €).

II) Perspectives en investissement

Le Syndicat Mixte accorde des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge dans les conditions prévues au chapitre IV du sous-traité de gestion conclu entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge. L'intensité maximale des aides est de 75%.

Comme les années précédentes, la convention de partenariat 2016 avec la Chambre prévoira une participation du syndicat Mixte au financement des investissements, calculée sur la base d'un taux maximal approuvé en Comité Syndical avec l'obligation pour l'Exploitant de solliciter d'autres financements pouvant réduire à même hauteur la participation financière du Syndicat Mixte.

En 2016, les investissements du Syndicat Mixte seront composés, d'une part, par l'achèvement des opérations prévues en 2014 et 2015 qui seront inscrites en restes à réaliser dans le budget primitif 2016, et, d'autre part, par de nouvelles opérations.

A) Investissements terminés :

- 1) La livraison du nouveau VIM (véhicule anti-incendie) a eu lieu en avril 2015, suite à un retard lié à des éléments défectueux sur le châssis. Cet équipement fait l'objet d'une prise en charge financière à 100% par la DGAC (Convention 2013), montant qui sera reversé par l'Exploitant,
- 2) La CCI a également procédé au remplacement du véhicule de type 4X4, véhicule qui a également été pris en charge par la DGAC au titre de la sûreté / sécurité (Convention 2013),
- 3) Le carrousel bagage a été remplacé. Vieux de plus de 20 ans, il n'était plus en capacité de traiter 200 passagers simultanément et présentait des anomalies en termes de sécurité (risques de pincement de doigts ou d'écrasement). Son remplacement a coûté 84 236 € soit 63 177 € à la charge du Syndicat Mixte. Il donne toute satisfaction,

B) Investissements en cours :

- 1) Les opérations de déviation de la RD 74 sont terminées et les services du Département du Calvados doivent faire parvenir au Syndicat Mixte les documents de cession de propriété de ces nouveaux espaces, au titre de l'Euro symbolique,
- 2) De nombreuses intrusions de gros gibier ont été constatées vers le seuil 12 (Côté Mer). 2 500 mètres de clôtures vont être renforcés par l'ajout de bas de clôture dont 750 mètres en matériaux amagnétique du fait

de la proximité de l'aide électronique à l'atterrissage en bout de piste. Cette opération d'un montant de 50 000 €, pourra être financée à 85% par le Syndicat Mixte au titre de la sureté (42 885). La DGAC a donné son accord pour une aide financière de 20 000 € qui nous sera reversée.

C) Investissements à venir 2016 :

- 1) Modifications techniques de la rampe d'approche Piste 30 – ILS. Il s'agit d'une mise aux normes européennes imposées par l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) aux aéroports de plus de 10 000 passagers commerciaux pour un montant total de 20 000 € dont 15 000 € à la charge du SMADN (75%),
- 2) De nouvelles règles aéronautiques imposent la mise en place d'un PAPI (rampe d'éclairage pour le vol à vue) sur le seuil 30 en direction de Saint-Gatien des Bois. Cette installation est de l'ordre de 35 000 € dont 26 250 € à notre charge. Il s'agit d'une opération initiée et financée en 2015 mais reportée en 2016 pour des raisons techniques (attente de la validation DGAC),
- 3) Aménagements des sanitaires du hall d'entrée. Les sanitaires situés en zone d'embarquement ont été rénovés en 2014, il s'agit maintenant de rénover ceux situés en zone publique afin de correspondre aux besoins des utilisateurs de la plateforme (149 000 passagers en 2015 pour 80 000 en 2007),
- 4) Acquisitions de détecteurs d'explosifs pour 60 000 € qui seront remboursés intégralement par la DGAC au titre de la Sureté / Sécurité.

Monsieur THOMAS interroge le Syndicat sur le remplacement de l'ILS de Deauville Normandie et plus particulièrement sur son financement. Les services du Syndicat lui répondent que cette opération a été entièrement financée par les services de l'Etat, ceux de la DGAC

L'ensemble des investissements prévus pour 2016 devraient s'élever à un montant d'environ 138 750 € (dont 60 000 € seront restitués) et feront l'objet d'une convention. Ils seront entièrement financés dans le cadre des recettes d'investissement liées aux dotations des amortissements du Syndicat Mixte sans appel de fonds complémentaires.

D) Investissements propres au Syndicat Mixte

- 1) La poursuite de la mise en valeur de la "Normandie Touristique" dans les bâtiments de l'Aérogare avec notamment l'installation de nouveaux supports d'affichage, des cadres et des affichages muraux, intérieurs et extérieurs, estimé à hauteur de 25 000 € (Normandie Impressionniste, Tour de France, 950^{ème} anniversaire de la bataille d'Hasting). Le programme définitif sera arrêté lors du vote du budget,
- 2) Réalisation d'un guide sur la faune et la flore dans l'enceinte aéroportuaire pour un montant de 3 000 €.

Enfin, l'ensemble des travaux effectués par le Syndicat Mixte depuis 2007, génère, pour l'année 2015, un montant d'amortissements s'établissant à hauteur de 934 645 € environ, recettes d'investissement qui permettront de financer les investissements sans appeler de fonds dédiés.

Au regard des investissements envisagés l'an prochain, il est proposé, après avis favorable du Trésorier du Syndicat Mixte, d'envisager un budget en suréquilibre d'un peu plus de 411 000 € pour la section d'investissement.

Ceci n'enfreint pas le principe de l'équilibre réel selon la nomenclature M14 qui considère qu'un budget n'est pas en déséquilibre quand les recettes d'une section ou deux sections sont votées en suréquilibre (articles L.1612-4 et L.1612-7 du CGCT).

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et aux règles comptables applicables au Syndicat Mixte, il sera procédé à la reprise anticipée des résultats 2015 dans le Budget Primitif 2016, ce qui permettra de réduire d'autant la participation des collectivités membres.

L'excédent de la section de fonctionnement couvrira en priorité le besoin de financement de la Section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser. De ce fait, l'ensemble des investissements pourront être honorés sur les ressources propres du Syndicat Mixte.

Enfin, le Syndicat Mixte appliquera l'article L.5722-4 du CGCT qui précise que si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement. Cette application a reçu l'accord de Trésorier payeur depuis l'exercice budgétaire 2015.

En conclusion, les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2016 doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'aéroport de Deauville – Normandie, conformément au Sous-traité de gestion conclu entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge tout en permettant à la nouvelle CCI territoriale du Pays d'Auge de présenter un budget en équilibre quant à l'exploitation de l'Aéroport.

Par ailleurs, notre territoire est doté d'atouts touristiques connus dans le monde entier (du Mont-Saint-Michel aux plages du débarquement en passant par Le Havre, Etretat, Rouen, la Normandie impressionniste, Giverny...) mais il est nécessaire de fédérer les acteurs du tourisme autour et en faveur de la Normandie.

Une politique de développement du tourisme normand au profit de notre territoire doit être impulsée et mise en œuvre le plus rapidement possible pour soutenir ce secteur économique important, et l'aéroport de Deauville – Normandie doit en être le cœur.

Après cette présentation, Monsieur le Président, propose de débattre sur ces orientations.

Monsieur Philippe AUGIER prend la parole aux conseillers et rappelle les engagements pris pendant la campagne par le candidat et plus particulièrement ceux relatifs au développement du tourisme en Normandie. Une Agence de Développement et de Promotion de la Normandie est en cours d'installation au Havre mais pour faire venir les touristes, il faut des aéroports dignes de nos ambitions et Deauville – Normandie, et en particulier son besoin d'aérogare pour un accueil normal des voyageurs, l'actuelle aérogare, calibrée pour dix fois moins de passagers qu'elle n'en reçoit aujourd'hui, étant vétuste, doit être une priorité.

Monsieur Rodolphe THOMAS souligne que la réflexion doit être menée à l'échelle de toute la Normandie, ce dont convient Monsieur AUGIER se félicitant de la politique menée par Monsieur MORIN au niveau de la Région en ayant réuni tout le monde autour d'une table (les trois principaux propriétaires d'aéroports Normands que sont Caen la Mer, la CODAH et le SMADN) pour mettre en place une politique régionale aérienne et précise que le coût d'une rénovation – reconstruction de l'aérogare serait de l'ordre de 6 à 7 millions d'Euros.

Le travail effectué par l'actuelle équipe régionale va dans ce sens, Monsieur Hervé MORIN signale que la veille, une délibération d'orientation a été présentée aux élus régionaux pour mettre en place une instance de coordination aéroportuaire normande, voté par la majorité régionale, l'opposition s'étant abstenue. Cette vision régionale doit se développer à partir de la structure du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville – Normandie, structure souple et évolutive. Sous l'impulsion du Président, les trois aéroports normands se sont enfin assis à une même table et ont accepté le principe de cette autorité nouvelle qui doit se créer très rapidement. Il n'est plus possible de perdre du temps et pour cela, la CODAH est prête à intégrer rapidement cette structure qui aura pour objectifs de :

- Construire l'offre
- Faire sa promotion
- voire gérer les plateformes aéroportuaires

Il faut mettre fin à cette concurrence inutile et obtenir une intégration profonde de nos structures aéroportuaires rapidement, à l'instar de ce qu'a accompli la région Bretagne. Aussi, Monsieur MORIN demande à ce que le calcul du redimensionnement de l'aérogare dans le respect des autres aéroports, soit une priorité pour cette année et que le budget de l'année prochaine puisse incorporer les premiers éléments budgétaires pour un dépôt d'un permis de construire courant 2017.

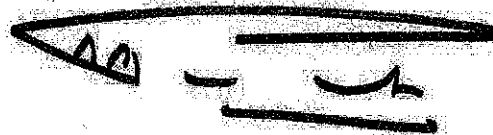
Monsieur Philippe AUGIER souhaite que la Ville de Deauville soit intégrée pleinement et entièrement dans cette réflexion. Deauville est restée propriétaire des locaux et du terrain et il est nécessaire de ce fait que Monsieur BELLENGER ou Madame OUSSELIN, respectivement DGS et DGA de la Ville, soit associés aux réunions mises en place par la Région comme sont associées également Caen la Mer ou la CODAH. L'engagement est pris sur ce

point par le Président et qui conclut ce débat en rappelant l'immense travail entrepris par la Région Bretagne dans le domaine du tourisme et du transport aérien dans un esprit de complémentarité. Chacun doit tenir ses engagements.

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2016.

Le Président lève la séance 17H06.

Le Secrétaire



Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

